



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-34**

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-34 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 et qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Prohiber les usages reliés à la Vente et services reliés aux bâtiments et à la vente/location de véhicules légers domestiques dans la zone M-209;
- Autoriser tous les usages de la classe d'usages Industrie légère (I-2) dans la zone I-405.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 6 septembre 2022.

Nadine Poissant  
Greffière adjointe